Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de
Boucau

BOUCAU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 MARS 2016

#### **DELIBERATION N° 15**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation: 23 mars 2016

Membres présents: F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration: A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente: S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- ► de la fin de la période de détachement pour stage dans leur nouveau grade de deux agents suite à promotion interne et de leur titularisation dans ce nouveau grade,
- ▶ de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur d'un agent, suite à sa réussite au concours, et afin de permettre sa nomination dans la mesure où les fonctions exercées correspondent à ce grade,
- de l'évolution des besoins au service technique suite à sa réorganisation et au départ en retraite de plusieurs agents,

Nombre de membres en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Pour : 27 Contre : / Abstention : 1

(FD)

Objet : Modification du tableau des emplois

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne le et de la publication

► de la nécessité de recruter un instructeur en droit des sols au service urbanisme pour faire face à la future mutation vers une autre collectivité d'un agent de ce service,

Il propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

SERVICE	Emplois supprimés	Emplois créés
Urbanisme	1 : rédacteur principal de 1 ère classe à temps complet	
		1 : cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens à temps complet à compter du 1er mai 2016 (instructeur en droit des sols)
Direction générale		1 : rédacteur à temps complet à compter du 1er mai 2016
Service technique Espaces verts	1 : agent de maîtrise principal à temps complet	
Service technique Bâtiment	1 : adjoint technique de 2ème classe à temps complet	2 : cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet à compter du 1er mai 2016 (1 peintre et 1 agent manutentionnaire pour les fêtes et cérémonies)
Service technique Voirie	1 : adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	1 : cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet à compter du 1er mai 2016 (maçon VRD)
	4	5

Considérant que la suppression d'emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Technique,

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique dans sa séance du 10 mars 2016,

## Le Conseil Municipal:

Après avoir entendu l'exposé, Après en avoir délibéré,

#### Décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel

qu'indiqué en annexe,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2016

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 30 mars 2016 Le Maire, Francis GONZALEZ

